



## Refus d'obtempérer, que faire?

Par **Zesty**, le **23/03/2011** à **12:28**

Bonjour,

Le lundi 14 mars, j'ai été convoqué par la police pour un refus d'obtempérer. j'y suis aller.

Les faits reprocher serait donc : le 10 janvier 2010, sur Paris près d'avenue d'italie, j'aurais pris un sens interdit (je devais surement être distrait, a regarder le GPS ou perdu) un policier m'aurait demander de m'arrêter, je l'aurais pas fait... je l'ai vraiment pas vu et n'est aucun souvenir de cette histoire, mais vu le lieu, la description de ma voiture et de moi-même, se devait vraiment être moi. le policier qui m'aurait demander de m'arrêter à préciser : que j'avais la fenetre ouverte (un 10 janvier?? ca m'étonnerait beaucoup), que j'écoutais pas de musique (alors que j'en écoute tout le temps sans exception en voiture...) et qu'il aurait tapoter l'aile arrière de la voiture côté conducteur pour me prévenir et qu'à ce moment j'aurais accélérer sur la voie de gauche (comment je pouvais le voir si il était derrière moi?? il y a déjà tellement de choses à voir devant soi et sur les côtés à paris) . En fait je crois que justement, je l'ai pas vu parce j'étais en sens interdit, donc mal placé par rapport à lui. il a voulu m'arrêter "par derrière", donc je l'ai pas vu.. normal ! (d'accord, j'aurais pas du être en sens interdit par contre lol ^^)

j'ai répondu dans ma déposition en gros : je ne l'ai pas vu. si je l'avais vu, je me serais arrêté. mais ca devait surement être moi sachant que je prête jamais ma voiture et que la description correspond.

j'ai 28ans, mes 12 pts sur le permis, jamais de suspension ni retrait de permis et ne suis pas connu des services de police pour quoique se soit. j'ai une bonne présentation et élocution, d'apparence "gentil", je pense pouvoir m'expliquer; bien que je serais surement stresser, je risque d'être un peu timide et bafouiller ou répondre à côté.

voilà.. j'ai reçu un avis de passage du facteur la. surement le recommandé de la convocation au tribunal. je prends le recommandé tout de suite? sinon pour l'affaire en elle-même que me conseillez-vous? ai-je besoin d'un avocat? que faire? que dire?

Merci d'avance pour tous vos conseils et témoignages !

Stéphane.

Par **Tisuisse**, le **23/03/2011** à **23:57**

Bonjour,

Réponse ici :

[http://www.experatoo.com/code-de-la-route/refus-obtemperer-sanction\\_32477\\_1.htm](http://www.experatoo.com/code-de-la-route/refus-obtemperer-sanction_32477_1.htm)